

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

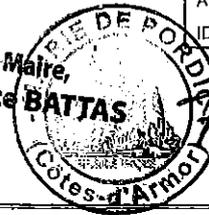
Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le 22/05/2019

ID : 022-200056703-20190520-DB20190504-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

Le Maire,
Maurice BATTAS



N°2019-05-04

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le vingt Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 13 Mai 2019, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean-Claude QUETTIER , Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Isabelle DESFEUX, Pierre-Anne LE GOFF, Evelyne LE GUEN, Yves LAMOUR, Louis EOUZAN, Marie-Pierre COLLIN, Gwénaëlle GEFROY-COADC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeannine CLOAREC, Noëlla CONNEN, Michel CHEVE, Emmanuelle COTTIN, Andrée VIOUGEA, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Robert ROLANDO, Yannick GUILLOU (à partir du point 4), Rémy LE GRAND, Françoise MICHEL, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Pascal URO, Guylaine TUDOT, Nicole LE LANNO (THERIN), Olivier LE DU.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Luc BERTRAND donne pouvoir à Yvon SOULABAIL
Guy RUSSELLE donne pouvoir à Florence LE CORVAISIER
Philippe PLESSIX donne pouvoir à Yves LAMOUR
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL
Joël DEFONTENAY donne pouvoir à Nicole LE LANNO
Marie Frédérique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Robert ROLANDO
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Olivier LE DU

ABSENTS :

Laetitia MORIN et Martine BOSCHER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie Pierre COLLIN

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 42

4. Système de santé : vœu de l'Association des Maires de France
Rapporteur : M. le Maire

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, vous invite à faire adopter, le vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

La ville de Pordic,

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Souhaite affirmer** les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.
- **Demande donc** que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :
 1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
 2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
 3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
 4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le 22/05/2019

ID : 022-200056703-20190520-DB20190504-DE

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
 6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
 7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
 8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.
- **Autorise le Maire à intervenir** auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.



